

AVIS DE MOTION – FÉMINISATION DES TEXTES – 5 MARS 2015  
Déposé par Stéphanie Thibodeau

*Considérant les positions féministes et égalitaristes de l'ADEESE ainsi que ses pratiques informelles de féminisation déjà en place, suivant le constat que les femmes forment la majorité des membres,*

*Considérant l'importance d'une cohérence entre les mandats de l'ADEESE et ses pratiques,*

*Considérant que le langage, au-delà de sa fonction expressive, forge culturellement la manière dont est formée la pensée,*

*Considérant le rôle important que jouent et joueront les étudiantes et étudiants de l'ADEESE dans la formation personnelle et sociale des apprenantes et apprenants,*

**Que soit ajouté aux Règlements généraux le Titre IX « Dispositions particulières » et qu'un article (102) nommé « Neutralisation et féminisation » y qu'y soit ajouté avec le libellé « Toutes les communications orales et écrites et codifications de l'ADEESE-UQAM doivent être ou neutralisées en genre ou féminisées conformément au guide de féminisation de l'UQAM. »**

**Que l'entièreté des règlements et politiques de l'ADEESE soit harmonisées conformément à cet avis de motion.**